

<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES-VERBAL</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 02/10/2018 Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Membres présents : Claude GEBHARD, Agnès MATTER-BALP, Thierry SCHELCHER (suppléant Betty MULLER), Michel HABIG, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Gilbert VONAU, Alain DIOT, Fernand DOLL, Alain GRAPPE, Marc JUNG, Francis KLEITZ, Roland MARTIN, André SCHLEGEL, Claude CENTLIVRE (suppléant Jean-Pierre TOUCAS), Christian MICHAUD, Gérard SCHATZ.</p>
<p>Membres élus : 26</p>	<p>Membres excusés et représentés : Betty MULLER, Jean-Pierre WIDMER (procuration Michel HABIG), Patrice FLUCK (procuration Alain GRAPPE), Jean-Pierre TOUCAS.</p>
<p>Membres présents : 15</p>	<p>Membres excusés et non représentés : François BERINGER, Claude BRENDER, Gérard HUG, Henri MASSON, Jean-Paul SCHMITT, Jean-Marie REYMANN.</p>
<p>Membres absents : 10</p>	<p>Non membres invités et excusés : Marie-Anne FIEGENWALD, Jacques CATTIN, Karine PAGLIARULO, Robin KOENIG, Fabrice KRIEGER, Pascal MUNCH, Jean-Michel EHLACHER</p>
<p>Excusés : 10</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : Jean-Paul OMEYER, Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Françoise BOOG, Corinne SICK, Eric GILBERT, Jean-Marie KILZER, Philippe AULLEN, Gabriel WEISSER, Bernard FRUHINSHOLZ, Sarah MICHEL, Clémence DEQUE, Manon BOUQUILLON, Thomas STAEHLE, Arnaud SCHMITT.</p>
<p>Suppléant : 2 Procuration : 2</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : Jean-Paul OMEYER, Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Françoise BOOG, Corinne SICK, Eric GILBERT, Jean-Marie KILZER, Philippe AULLEN, Gabriel WEISSER, Bernard FRUHINSHOLZ, Sarah MICHEL, Clémence DEQUE, Manon BOUQUILLON, Thomas STAEHLE, Arnaud SCHMITT.</p>
<p>Date de la convocation : 21/09/2018</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : Jean-Paul OMEYER, Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Françoise BOOG, Corinne SICK, Eric GILBERT, Jean-Marie KILZER, Philippe AULLEN, Gabriel WEISSER, Bernard FRUHINSHOLZ, Sarah MICHEL, Clémence DEQUE, Manon BOUQUILLON, Thomas STAEHLE, Arnaud SCHMITT.</p>

Ordre du jour :

1 - Approbation du Procès-Verbal

2 - Gestion du Syndicat Mixte

2.1 - Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion

2.2 - Réadaptation de l'aménagement du temps du travail

3 - Développement Economique

3.1 - Plateforme de promotion de l'offre foncière et immobilière économique

3.2 - Organisation du prochain SAM

3.3 - Fonctionnement du programme LEADER 2019 du GAL RVGB

4 - La Transition Ecologique et Energétique

4.1 - Appel à programme Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour la 4eme période (2018-2020)

4.2 - Proposition de convention non exclusive CEE avec EDF

4.3 - Etat d'avancement Plan Climat

5 - Mobilité

5.1 - Convention pour une aide à l'achat de vélo à destination des salariés du territoire

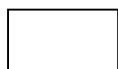
5.2 - Appel à programme de l'ADEME « Vélos & Territoires »

6 - Tourisme

6.1 - Réédition et mise à jour de la Rollmap

7 - Conseil de Développement

8 - Divers



CONSEIL SYNDICAL**02 octobre 2018**

Monsieur le Président Marc JUNG souhaite la bienvenue à l'assemblée et les remercie pour leur présence.

La séance ouvre à 19h. Il procède à l'appel des membres présents et constate que le quorum est respecté.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 27 juin 2018.

POINT 2 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 2.1 - Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le Centre de Gestion a souscrit au 1er janvier 2013 une convention de participation en Prévoyance à laquelle le PETR s'est associé. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin, en séance du 20 novembre 2017 a décidé de mettre en place une nouvelle convention de participation mutualisée, pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat, à compter du 1er janvier 2019. Les résultats de la mise en concurrence ont été soumis au Conseil d'Administration du 25 juin 2018.

L'offre retenue pour cette nouvelle convention, suite à la consultation menée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, nous a été présentée le 1 septembre dernier. Ont été exposées : les garanties, les conditions d'adhésion et la gestion des contrats.

Le PETR doit confirmer son adhésion à la convention proposée par le Centre de Gestion avant le 30 novembre 2018.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

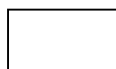
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 1^{er} février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 09 février 2018 ;



Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Article 1 : accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : fixe le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40 € par mois et par agent conformément à la demande d'avis formulée par le Conseil Syndical auprès du Comité Technique ;

Article 3 : adhère à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : autorise le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Point 2.2 - Réadaptation de l'aménagement du temps du travail

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Actuellement :

- La durée de travail effectif du personnel des services administratifs et techniques du PETR est de 40 heures pour un agent à temps complet.
- La durée de travail est fixée à 8 heures par jour, 5 jours par semaine.
- Le personnel bénéficie de 29 jours de RTT par an pour un temps plein.
- Les congés annuels sont au nombre de 25 jours. Cependant, il est attribué un jour de congé supplémentaire lorsque le nombre de jours de congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 30 octobre est égal à 5, 6 et 7 jours. Lorsque ce nombre est au moins égal à 8 jours, 2 jours supplémentaires de congés sont accordés.

Constat :

- Le cumul des jours de congés et de RTT est important et représente 54 jours de non présence des agents (soit environ 3 mois par an).
- En période de forte charge de travail, la non-possibilité de poser ces jours entraîne des heures supplémentaires.
- La majorité des agents, des cadres, n'arrivent pas à poser leurs jours de congés.

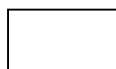
Aujourd'hui, il est nécessaire de réinterroger sur l'aménagement du temps de travail dans une optique de meilleure adéquation entre le rythme de travail, l'organisation et la qualité au service du public, en maintenant des conditions de travail satisfaisantes.

C'est pourquoi, il est notamment proposé au Conseil Syndical de procéder une modification du temps de travail hebdomadaire des agents en passant d'une semaine de 40 heures à une semaine de 38 heures.

Les jours de RTT ouverts pour une moyenne de 38 heures de travail hebdomadaire pour un agent à temps plein s'élèveront à 18 jours.

La durée de travail effectif hebdomadaire du personnel des services administratifs et techniques sera de 38 heures pour un agent à temps complet se répartissant comme suit :

- L'obligation de présence est fixée au minimum à 8 heures par jour du lundi au jeudi inclus, et 4 heures le vendredi matin.



- Les 2 heures hebdomadaires restantes seront à répartir par l'agent sur les plages mobiles, hors jours de RTT.
- Chaque agent pourra décider de la répartition de ses 2 heures, en début de contrat ou courant janvier de chaque année, et ceci pour la totalité de l'année civile en cours.

Un projet est joint en annexe (les modifications sont surlignées en jaune).

Il a été transmis, pour avis, au Comité Technique du Centre de Gestion du Haut Rhin et a été présenté et approuvé à l'unanimité par les agents.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide l'aménagement du temps de travail proposé à date d'effet du 1^{er} janvier 2019.

POINT 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point 3.1 - Plateforme de promotion de l'offre foncière et immobilière économique

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Comme vous le savez, le PETR s'est engagé dans la réalisation d'une base de données et d'un site internet pour assurer la promotion de l'offre foncière et immobilière.

Le territoire s'équipe ainsi d'un outil pour mettre en avant ses atouts et offrir une visibilité supplémentaire du foncier disponible et permettre une qualité accrue dans le suivi des prospects.

Base de données

Les différentes réunions de travail avec les communautés de communes ont permis de valider l'architecture de l'outil et l'ensemble des champs nécessaires pour identifier les données à exploiter concernant le suivi des biens immobiliers et le suivi des candidats à l'installation.

- La fin de la saisie des données foncières est arrêtée pour le 15 octobre
- La trame et les champs pour le suivi des prospects seront terminés le 30 octobre

Site internet

Le site internet reprendra une partie des informations de la base de données pour mettre en avant le foncier disponible et les locaux d'activités sur les 4 communautés de communes.

- Le site internet sera opérationnel début novembre
- La traduction sera effectuée en Allemand et en Anglais pour capter les investisseurs étrangers
- Une présentation de l'outil sera réalisée dans la revue de Logic IMMO Haut-Rhin (courant décembre) pour faciliter sa mise en avant sur un site reconnu des professionnels

Au-delà de la promotion foncière du territoire cet outil permettra de structurer et/ou d'harmoniser les processus de commercialisation à l'échelle du PETR, il deviendra ainsi un véritable argument marketing de notre territoire.

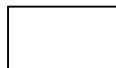
L'inauguration de la plateforme est prévue pour début décembre.

Il remercie les communautés de communes et leurs agents de développement économiques qui ont participé.

Le Président indique le Région soutiendra financièrement ce projet et remercie les Conseillers Régionaux pour leur soutien, c'est une reconnaissance du travail effectué par le PETR pour le territoire.

Monsieur OMEYER confirme que le soutien de la Région Grand Est à hauteur de 34 151,70 €

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.



Point 3.2 - Organisation du prochain SAM

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Pour rappel, le Salon de l'Artisanat a été organisé :

- en 2002, 2005, 2008, 2012, 2015 par l'ancienne communauté de communes Essor du Rhin et en 2018 par la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach
- en 2009, 2016 par la communauté de communes de la Région de Guebwiller
- en 2011, 2014, 2017 par la communauté de communes du Centre Haut-Rhin

Cet évènement a pour objectif de valoriser les métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie ainsi que les entreprises locales. Depuis plusieurs années, le salon propose également un aspect plus festif, avec des animations et du divertissement pour l'ensemble de la famille. L'évènement connaît un succès chaque année puisque lors des éditions précédentes, environ 5000 curieux se sont présentés sur place sur deux jours.

Le PETR soutient l'organisation du salon de l'artisanat et des métiers et participe à hauteur de 4 000 €.

Par ailleurs, un cofinancement dans le cadre du programme LEADER est possible.

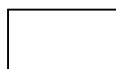
A ce jour, aucune communauté de communes du PETR ne s'est manifestée afin d'organiser l'évènement en 2019.

Le Président remercie la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach pour leur organisation remarquable du salon de 2018.

Monsieur VONAU indique qu'il partage les propos du Président et précise, à titre personnel, qu'il estime que c'est le plus « beau » salon qui ait été organisé depuis que l'évènement existe.

Le Président propose la candidature de la communauté de communes de la Région de Guebwiller pour l'organisation du salon en 2019 tout en informant le Conseil Syndical qu'il n'y aura désormais plus de subvention LEADER. Le PETR organisera une rencontre avec les communautés de communes afin de faire un bilan des dernières organisations.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.



Point 3.3 - Fonctionnement du programme LEADER 2019 du GAL RVGB

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le PETR supporte les frais de fonctionnement liés au programme LEADER. En 2019, 1,5 ETP seront dédiés à la mise en œuvre du programme LEADER, l'accompagnement des porteurs de projets, la diffusion de la démarche et la communication sur l'Europe.

Le plan de financement prévisionnel suivant vous est proposé :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
1,5 ETP animation et gestion du programme	65 250,00 €	FEADER – LEADER : plafond de la fiche-action 5	47 619,04 €
Communication	2 500,00 €		
Frais de déplacement	2 800,00 €		
Autres frais de fonctionnement (réceptions, séminaires, adhésions aux réseaux)	1 600,00 €	Autofinancement du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (20% minimum)	34 318,46 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	9 787,50 €		
TOTAL	81 937,50 €	TOTAL	81 937,50 €

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour 2019 ;
- Autorise le Président du PETR du Pays RVGB à signer la demande de subvention européenne afférente.

POINT 4 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**Point 4.1 - Appel à programme Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour la 4eme période (2018-2020)**

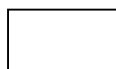
Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le PETR a répondu cet été à l'appel à programme du ministère de la transition écologique et solidaire ayant pour thèmes les certificats d'économies d'énergie TEPCV.

C'est donc par un programme global décliné sur les 5 axes proposés (25 actions), un projet novateur, ambitieux, performant mais réaliste que nous voulons promouvoir et mettre en œuvre au service de nos habitants et de notre avenir.

Les communautés de communes ont été associées dans la mesure du possible du fait d'un délai des plus juste qui n'a pas permis de développer toutes les idées évoquées.

Si le PETR fait partie des 20 lauréats (au niveau national), un comité de pilotage sera mis en place afin de définir et d'organiser clairement la suite des opérations.



Vous trouverez ci-dessous une rapide présentation de l'appel à programme :

Axe 1 : Démultiplier l'éducation aux économies d'énergie auprès des publics scolaires.

Le programme offre aux scolaires les moyens de réaliser leurs propres projets pour la protection climatique et pour l'énergie, par l'organisation de concours de projets inter écoles, inter collèges et lycées :

- Des organisations locales qui proposent de l'enseignement en matière d'énergie accompagneront les écoles pour initier ces projets et soutenir les enseignants dans l'introduction et l'approfondissement du thème, très varié, qu'est l'énergie.
- Les élèves, adultes de demain, seront gestionnaires de l'efficacité énergétique de leurs établissements.

Axe 2 : Sensibiliser et former aux économies d'énergie, les très petites, petites et moyennes entreprises consommatrices d'énergie, les syndicats et les syndicats de copropriété ;

Le PETR veut confirmer et pérenniser ses actions d'animation amorcées dans le cadre du Plan Climat Energie Air Energie Territorial à destination des entreprises et pour la rénovation des maisons individuelles.

- Sa stratégie évolue ainsi vers les nombreuses copropriétés du territoire par un premier accompagnement structuré et une aide financière dans leur projet de rénovation énergétique.
- En cohérence avec sa démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, les entreprises et industries du territoire se verront offrir un service de diagnostic et d'investissement pour assurer des économies d'énergies tout en optimisant leur process de production et d'approvisionnement.

Axe 3 : Développer l'innovation technique pour la rénovation des bâtiments.

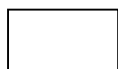
Pour améliorer l'efficacité énergétique et mieux accorder notre environnement avec les énergies renouvelables et, afin de, réduire les émissions de CO2, le PETR s'associe avec deux lycées du territoire afin de développer des solutions techniques innovantes (éco-conception et intégration d'un système dans son environnement).

- Bâtiment : Développement d'une filière de construction alternative via l'impression 3D.
- Agriculture : Cibler et initier des potentiels d'économie d'énergie dans les exploitations et sites de transformation agricoles. (partenariat lycée agricole de Rouffach)

Axe 4 : Expérimenter des opérations territoriales modèles ambitieuses et innovantes dans leur méthodologie, qui seraient susceptibles d'activer le potentiel de massification et d'industrialisation de la rénovation

Le PETR s'est résolument engagé à favoriser « le courant vert » et les économies d'énergie via les objectifs inscrits dans son Plan Climat Air Energie Territorial. Pour les atteindre, chaque collectivité doit agir à son échelon de responsabilité, notamment par le biais de l'aménagement du territoire.

- Planification énergétique territoriale permettant d'adopter des mesures architecturales et de conceptions des bâtiments favorisant l'efficacité énergétique
- Identifier les besoins énergétiques et les ressources disponibles, pour évaluer les performances globales de notre patrimoine public (ancien et énergivore) afin d'adopter des mesures favorisant l'efficacité énergétique.
- Identifier la faisabilité technique et financière pour un territoire autonome en énergie (consommation, production vertueuse, distribution).



Axe 5 : Réaliser davantage d'économies d'énergie fossile dans le secteur des transports et développer la mobilité et la logistique économes en énergie.

Dans la continuité des études et des actions de mobilité déjà réalisées, préparer la mobilité de demain.

- Création d'un club vélo inter-entreprises, aide à l'achat de vélos, mise en place d'une signalétique claire vers les principaux pôles d'activités et mise à disposition de vélos électriques pour une véritable alternative à l'usage de la voiture individuelle.
- Promotion des plans de mobilité auprès des entreprises via la création d'une plateforme unique et innovante regroupant un service de covoiturage et d'autopartage.
- Amorce d'un changement vers de nouvelles habitudes de déplacement (auto-stop solidaire, aires de covoiturage, journée festive sur les déplacements empruntant un élément identitaire de notre territoire : la route des crêtes vosgiennes, une offre en mobilité durable du territoire.)

La candidature a été déposée le 15 juillet 2018 et la réponse devrait intervenir dans les prochains jours.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.2 - Proposition de convention non exclusive CEE avec EDF

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le PETR a été récemment approché par EDF pour la valorisation financière des certificats d'énergie « Classiques » sur notre territoire.

EDF propose au PETR de signer une convention **non exclusive** pour faciliter le rachat des certificats d'économies d'énergie « Classiques » à un tarif fixé dans une grille tarifaire en fonction du volume de MWh cumac déposé par le PETR. Cette convention n'obligera en aucun cas les collectivités à passer par EDF pour le rachat de leurs CEE.

EDF s'occupera en interne de l'estimation et de l'instruction des CEE pour le territoire.

Ce partenariat permettra aux collectivités de disposer d'un tarif de rachat préférentiel de leur CEE lors de leurs travaux de rénovation énergétique. Les travaux éligibles sont les suivants :

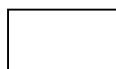
- Isolation des combles/ de la toiture
- Isolation des murs
- Isolation du plancher bas
- Remplacement de chaudière
- Rénovation de l'éclairage Public

Pour information, à ce jour le PETR passe par le prestataire Primes Energie pour l'estimation et le rachat des CEE des collectivités du territoire. Comme pour le partenariat qui est proposé avec EDF, le PETR n'est aucunement engagé avec ce prestataire.

Les collectivités auront donc le choix de privilégier l'un ou l'autre prestataire pour la valorisation des CEE classiques.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité:

- ***Prend connaissance de ces informations;***
- ***Autorise le président à signer la convention avec EDF.***



Point 4.3 - Etat d'avancement Plan Climat

Les principales étapes de l'élaboration d'un PCAET sont :

- Préparer le dossier, se mobiliser en interne.
- Rédiger un état des lieux, faire le diagnostic territorial.
- Elaborer la stratégie territoriale et la définition des objectifs.
- Elaborer le programme d'actions.
- Mettre en œuvre le programme d'actions et suivre ce plan.
- Evaluer le PCAET.

Aujourd'hui, le PETR est une des collectivités les plus avancées dans l'élaboration de son PCAET. En effet son diagnostic territorial, réalisé par l'Atelier des Territoires (AdT), sur la base des données disponibles lors de sa rédaction, est achevé. Il servira de base pour suivre l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Les données concernant les années 2015/2016 de l'observatoire du Climat Air Energie (ATMO) ont récemment été mises à disposition du PETR. Elles ont été traitées de manière à permettre une visualisation tant à l'échelle du territoire du PETR qu'à l'échelle de chaque intercommunalité. Ces données servent de support pour l'intégration du diagnostic territorial dans le PCAET.

La stratégie territoriale, définie à partir du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et du diagnostic de l'AdT, se découpe en 5 axes :

1. La sobriété énergétique et la neutralité carbone.
2. La production d'énergies renouvelables et de chaleur de récupération.
3. L'amélioration de la qualité de l'air.
4. L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.
5. Les synergies, partenariats et la mobilisation des acteurs stratégiques.

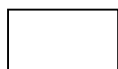
Le programme d'actions doit être élaboré à l'aide de ces axes.

A ce jour, celui-ci est pratiquement achevé. Le PETR reste en attente d'un retour concernant un appel à programmes CEE (point 4.1) sur lequel il s'est porté candidat. Si le PETR est retenu, le programme CEE apporterait un soutien financier d'environ 7 000 000 € au PETR et apporterait des modifications notables au programme d'actions du PCAET. Parallèlement, des partenariats avec des collectivités implantées sur et en dehors du territoire se créent afin de développer des projets.

La proposition du programme d'actions sera ensuite exposée au comité technique puis au comité de pilotage pour validation d'ici la fin d'année 2018.

Parallèlement, une Evaluation Environnementale Stratégique est obligatoire dans le cadre de la rédaction des PCAET et devra être réalisée par un bureau d'études indépendant afin d'évaluer l'impact du programme d'actions sur l'environnement. Réaliser cette évaluation permettra d'ajuster les actions du PCAET, lorsque ce sera possible. Le montant estimé est de 15 940 € HT pour la réalisation de l'EES. Ce montant sera intégré au budget 2019.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.



POINT 5 - MOBILITE

Point 5.1 - Convention pour une aide à l'achat de vélo à destination des salariés du territoire

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Dans la continuité des actions labélisées TEPCV et des orientations du schéma de mobilité, le PETR a l'opportunité d'aller plus loin dans le développement des déplacements doux avec la mise en place d'une « prime vélo », en partenariat avec l'ADEME.

Dans le cadre de la convention de financement N°1520C0575 entre l'ADEME et le PETR, un budget de 60 000 € est prévu (annexe 2 de la convention) pour la mise en place d'un projet lié à la mobilité. Ce budget est susceptible d'être doublé si le PETR est retenu dans le cadre de l'appel à projet évoqué au point 4.1.

Par conséquent, le PETR a obtenu l'accord de l'ADEME pour distribuer cette subvention sous la forme d'une « prime vélo » destinée aux salariés des entreprises implantées sur le territoire. L'objectif du PETR est d'encourager les déplacements domicile/travail à vélo tout en cadrant la démarche à travers un dossier de subvention (en annexe).

Le Président propose au Conseil Syndical la validation du dossier de demande d'aide pour une « prime vélo ».

Il précise les éléments suivants :

- Lancement de l'action 1^{er} trimestre 2019
- Budget global de l'action 60 000 € (l'enveloppe pourra être revue à la hausse avec l'AAP CEE)
- Prime accessible à tous les salariés du territoire dans la limite de deux dossiers par foyer
- La subvention est fixée à 80% du prix d'achat TTC avec un plafond limité à 300 € pour un VAE et 80% avec un plafond à 100 € pour un vélo classique. La subvention sera accordée sur présentation d'une facture
- Le salarié s'engage pendant 1 an à effectuer un tiers de ses déplacements domicile/travail à vélo

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- *prend connaissance de ces informations;*
- *approuve le dossier de demande d'aide et autorise le Président à le signer.*

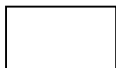
Point 5.2 - Appel à programme de l'ADEME « Vélos & Territoires »

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Aujourd'hui, le PETR a l'opportunité de répondre à un nouvel appel à programme national, lancé le 14 septembre 2018, orienté exclusivement vers les déplacements à vélos.

L'objectif est de mobiliser des fonds à travers des projets liés aux services vélos et la communication, en adéquation avec la politique du PETR. L'appel à projet est composé de 3 axes :

- Axe 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
 - > Financement d'études ou des compléments d'études en lien avec la stratégie des aménagements cyclables
- Axe 2 : Soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires
 - > Orientation vers les services vélos (ex : atelier de réparation, vélo-écoles, stationnement ...) et des services innovants (ex : vélos pour le transport d'enfants, signalétique dynamique ...)



- Axe 3 : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire
 - > Budget dédié à l'ingénierie et la communication

Par le biais de son schéma de mobilité, le PETR peut orienter sa stratégie vers les axes 2 et 3 et proposer un projet global.

Les projets devront être soumis avant le 10 décembre 2018 – 12h00. Un second relevé est programmé le 11 février 2019.

Le PETR a contacté l'ensemble des membres de la commission mobilité et va informer l'ensemble des communes et communautés de communes pour répondre à cet appel.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Valide le lancement et l'intérêt de l'opération présentée ;
- Autorise le Président ou son représentant à faire les demandes de subventions aux cofinanceurs publics ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

POINT 6 - TOURISME

Point 6.1 - Réédition et mise à jour de la Rollmap

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

En 2014, le Pays (ancien périmètre) et l'Office de Tourisme Guebwiller - Soultz et des Pays du Florival ont travaillé en étroite collaboration afin de réaliser la Rollmap, une carte touristique innovante et attractive pour assurer la promotion touristique de l'ensemble de notre territoire.

Il s'agit d'une carte qui, à mesure qu'on la déroule, laisse apparaître le texte en lien avec la parcelle de carte visible. Ce document recense de façon précise l'offre touristique du territoire et est disponible en deux versions bilingues : français – allemand et français – anglais. Outre sa quasi exhaustivité et sa bonne lisibilité, la Rollmap a également l'avantage d'être plus facile à distribuer qu'un magazine touristique du fait de sa compacité.

4 ans plus tard, cette carte a largement rempli sa mission, suscitant de nombreux commentaires positifs de la part des visiteurs mais également des professionnels du tourisme du territoire.

A l'heure actuelle les stocks sont quasiment épuisés.

Cela peut être l'opportunité de travailler collectivement sur une réédition de la Rollmap qui prendrait en compte l'ensemble des évolutions du périmètre mais aussi les besoins d'actualisation des données.

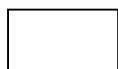
Des invitations ont été lancées cet été afin de fixer une rencontre technique. Ont participé à cette rencontre, le PETR, les communautés de communes du Centre Haut-Rhin, de la Région de Guebwiller et du Pays Rhin-Brisach et leurs Offices du Tourisme respectifs.

L'ensemble des acteurs se sont réunis le vendredi 21 octobre et un accord de principe a été trouvé.

Proposition :

- Dans une logique d'optimisation des coûts il a été proposé que le PETR prenne en charge la conception de la rollmap. Le budget prévisionnel est de 3900€ TTC maximum pour la partie conception. Ces frais seraient inscrits au Budget Prévisionnel 2019 et répartis ensuite par communauté de communes / Office de Tourisme adhérente au projet.
- Les frais d'impression de la rollmap et de traduction seraient directement facturés aux communautés de communes / Offices de Tourisme. (Comme en 2014).

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.



POINT 7 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Président donne la parole au Président du Conseil de développement.

Monsieur KILZER rappelle le rôle des élus dans la diffusion d'informations. Le contact humain, le bouche à oreille et les échanges directs, sont selon lui les moyens les plus efficaces pour attirer de nouveaux membres. Il est important que les élus recommandent eux-mêmes le Conseil de Développement pour confirmer le rôle de la société civile dans le développement du territoire.

Madame BOOG précise qu'il serait pertinent de transmettre des encarts régulièrement à insérer dans les bulletins municipaux.

Le Président rappelle que le Conseil de Développement du PETR est aussi celui des communautés de communes. Il s'agit d'une obligation (Loi NOTRe). Celui du PETR a été mutualisé dans un souci d'efficacité et d'efficience. Il incombe aux élus de le soutenir et de donner les moyens nécessaires pour son fonctionnement.

Le Président rappelle aussi que le PETR et les communautés de communes ont la possibilité de saisir le Conseil de Développement pour des avis et également de leur confier des missions, en lien avec leurs compétences et/ou tout sujet de société utile pour le territoire.

POINT 8 - DIVERS

La Première conférence des maires du PETR sera organisée le mardi 18 décembre.

Le Président remercie l'assemblée pour son attention, ainsi que Monsieur OMEYER et Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller Daniel MERIGNARGUES pour leur présence. Il clôture la séance à 20h.

